

commerce des autres nations avec le Mexique et à porter préjudice aux États-Unis. Par un décret du 23 septembre, et six mois après la date de sa promulgation, tous les étrangers ne pourront plus faire le commerce de détail d'aucunes marchandises sur le territoire mexicain. Notre ministre n'a pas manqué de faire des remontrances contre ce décret.

« Le commerce que nos compatriotes faisaient jadis avec Santa-Fé, dans lequel un vaste capital était investi, et dont l'importance augmentait chaque jour, a été arrêté soudainement sur un décret de prohibition virtuelle émanant du gouvernement mexicain. Quelque puisse être le droit du Mexique de prohiber tel ou tel commerce de la part des étrangers, ce dernier procédé a un aspect de rudesse et d'inimitié, pour ne rien dire de plus. »

LA JUSTICE DIVINE.

CHAPITRE V.

En entrant dans la chambre, Paul avait entendu le dernier cri de son père, et s'était précipité vers le lit ; mais il était trop tard, M. Imbert n'était plus. Après avoir essayé d'inutiles secours, Paul tomba dans un effrayant accès de désespoir. — Il ne m'a rien dit, s'écriait-il d'une voix entrecoupée de sanglots ; ô ! malheur, malheur sur moi ! Il est mort sans me pardonner..... Mon père ! mon père ! au nom du ciel réveillez-vous, regardez-moi, parlez-moi, ou je meurs, ou je me brise la tête contre ce lit !... Laissez-moi, laissez-moi !... Quoi ! rien, rien encore ! Est-il possible que vous ne m'entendiez pas ? Ah ! vous ne voulez pas m'entendre, parce que je vous ai tué... Vous l'avez dit ! tué, tué mon père ! O ! affreuse, affreuse pensée, qui me déchira et me brûle, et me poursuivra toute la vie !

Cependant la voix du digne curé parvint à se faire entendre et à calmer insensiblement ce délire ; et Paul alors se retournant vers lui :

— Que vous a-t-il dit, monsieur ? vous a-t-il parlé de moi ?

— Consolerez-vous, mon ami ; non-seulement votre père m'a parlé de vous, mais il a pardonné, pleinement et entièrement pardonné, car il est mort en chrétien.

— Oh ! pourquoi ne l'ai-je pas entendu ? j'aurai toujours ce regret !

— Mon enfant, lui répondit le prêtre, si vous avez eu le malheur de perdre l'affection de votre père durant sa vie, vous pouvez encore vous unir à lui, même après sa mort : votre père est mort réconcilié avec Dieu : il ne manquait aux vertus de sa vie austère que la légitime reconnaissance que nous devons tous au Créateur ; son cœur s'en est pieusement rempli en ces derniers moments, et sans doute l'immortalité du ciel lui sera acquise. Vivez comme il aurait voulu toujours vivre : soyez chrétien, et vous réjouirez mille fois plus que vous ne l'avez contristé, la chère âme que vous pleurez si amèrement.

— Oh ! vous avez raison ! je veux servir Dieu, je veux vivre en chrétien, répondit Paul avec la plus vive effusion.

Quoi donc ! venait-il de s'opérer dans l'âme de notre jeune homme ce qu'on appelle une conversion ? Paul allait-il rompre avec ses joyeux amis ; fuir les plaisirs dangereux ou coupables ; éteindre en lui les ardeurs de l'ambition ; dompter, en un mot, toutes les faiblesses de son cœur ? Non, lecteur, non ; loin de là. Et cependant Paul était sincère : ses paroles étaient bien l'expression de ses sentimens. Mais il lui arrivait ce qui arrive à tous les hommes : le spectacle d'une cruelle agonie l'avait ému, la vue de la mort l'avait troublé ; pour un moment il prenait en dégoût les fragiles plaisirs de la vie, parce qu'il pensait aux terribles mystères de l'éternité. Un peu de temps, quelques distractions, devaient rapidement effacer ces impressions trop sérieuses. Où en serait le monde, s'il n'oubliait pas si vite les enseignemens de la mort ? L'homme en deviendrait peut-être un peu plus grave : quel malheur !

Il est certain que pendant huit jours Paul fit de bien étranges réflexions. Seul dans la maison, dans les appartemens si longtemps habités par son père, il ne pouvait se persuader qu'il eût ainsi disparu soudain. Parfois il croyait l'entendre dans une chambre voisine, et il se surprenait à l'y chercher, et ses pleurs redoublaient. Puis cette odieuse pensée qui se présentait sans cesse à son esprit : j'ai causé sa mort ! le jetait dans un trouble inexprimable. Que faire pour éloigner ce remords ? Comment expier ce malheureux passé ! Rien ne lui semblait trop difficile ou trop dur. On lui avait parlé d'une vie chrétienne ; mais n'y avait-il pas des sacrifices plus grands encore ? Il eût voulu faire des choses extraordinaires !... C'est à dire qu'en agitant ainsi ces bizarreries en lui-même, il espérait donner satisfaction à sa conscience, et il allait finir par se croire absous et meilleur.

Il est certain que huit jours après la mort de son père, Paul sentait la nécessité de se distraire, et en convenait assez tranquillement avec ses amis.

— Que veux-tu ? lui disait Albert, tes larmes ne peuvent rien pour celui que tu regrettes, et tu te fais mal à toi-même, ce qui est au moins inutile.

— Je le sais, répondit Paul - mais on n'est pas maître de cela. Pour moi, je ne penserai jamais à mon père sans avoir le cœur déchiré. Mais j'avoue que je ne résisterai plus longtemps à des journées semblables à celle-ci.

— Aussi n'ai-je qu'un conseil à te donner ; c'est de chercher à te distraire paisiblement, honnêtement avec tes amis. Allons, viens te promener...

Telle est la pauvreté du cœur humain livré à lui-même, que bientôt les distractions paisibles et honnêtes se changèrent en plaisirs assez vifs pour que Paul dût se rappeler plusieurs fois en rougissant qu'il portait le deuil de son père.

Cependant des affaires assez graves vinrent aussi préoccuper notre jeune homme : unique héritier de son père, il se voyait maître d'une belle fortune,

mais qu'il fallait liquider, comme le lui fit entendre le notaire, parce que M. Imbert, en homme qui sait son droit, avait un peu compliqué le placement de son patrimoine. Paul était majeur ; avec de la prudence et quelques sages conseils, il eût pu régler parfaitement ses affaires lui-même. Mais rien que d'entendre le notaire énoncer la nomenclature de ses titres, la liste des débiteurs, les hypothèques conservatrices, les ordres et les contributions à suivre, les actions à vendre, quelques petits procès à débrouiller, il y avait de quoi faire reculer Paul, qui détestait cordialement la procédure et les chiffres. Et le notaire, ayant compris cela de prime-abord, cherchait naturellement à se rendre utile : d'ailleurs, d'après les rapports qu'il avait eus avec le père, il se croyait quelques droits sur cette succession qui allait échoir au fils. Voici comment : M. Imbert était trop habile en jurisprudence pour ne pas faire, autant que possible, ses affaires lui-même, en sorte que, à son égard, le notaire n'avait guère rempli que les fonctions de scribe. En outre, par prudence, et parce que ce client était en position de parler haut, il s'était toujours contenté de fort minces honoraires.

Aussi ces concessions peu volontaires constituaient-elles à ses yeux une véritable dette qu'il était éminemment juste de faire supporter à l'héritier ; mais, entendons-nous, de lui faire supporter loyalement. Car c'était un honnête homme que M. Coquillart ! Il voulait donner des conseils : un jeune homme en a toujours besoin ; inventorier cette succession, on en connaîtrait mieux le total ; la liquider pour la constituer plus solidement ; il en coûterait quelque chose, l'argent n'était-il pas bien dépensé ? Et puis, M. Coquillart était des plus aimables, et il y avait vraiment plaisir à se trouver en rapport avec lui. Ses clients étaient ses amis : il les recevait à dîner, il leur donnait des soirées charmantes ; il s'inquiétait de leur santé, allait les voir, les promenait dans sa voiture, les amusait par sa conversation, car il parlait fort bien ; en un mot, selon le caractère et le rang, il se faisait tout à tous.

— Le notaire est l'ami des familles, répétait il souvent ; heureuses les familles qui ont un bon notaire !

Paul, enchanté de rencontrer un homme si obligeant, s'empressa de lui donner plein pouvoir pour se débarrasser de tout ennui. Et il ne crut pas avoir à s'en repentir, car, au bout d'une année ou deux, il avait un revenu bien nettement assuré et qu'il touchait sans le moindre embarras, d'autant plus que le notaire s'était chargé de vider toutes les petites difficultés qui pourraient troubler sa jouissance. Inutile de demander si ce bien-être coûtait cher : rien pour rien en ce bas monde !

Certainement Paul était devenu l'ami d'un si digne notaire, et se rendait assez régulièrement à ses soirées, où il trouvait d'ailleurs une brillante compagnie. Quant à M. Coquillart, il paraissait également charmé de notre jeune homme, et souvent il lui disait :

— Il faut que je vous marie, mon cher ; vous ne pouvez pas toujours vivre seul ; j'ai un contrat de mariage tout fait pour vous.

Paul repoussait bien loin une telle idée, mais il avait affaire à forte partie. Les soirées de l'habile notaire, tout en étant un moyen de maintenir et d'accroître sa clientèle, avaient aussi des résultats plus ou moins avantageux pour les invités. C'était une mine inépuisable de mariages, et du reste l'honnête Coquillart y trouvait encore le profit du contrat et des cadeaux. Il n'y a rien, que je sache, de plus dangereux que ces réunions régulières, comme nos mœurs les ont faites : il s'y établit, à l'aide de la liberté de la danse, et souvent entre personnes tout à fait inconnues, une intimité dont les conséquences embarrassent parfois singulièrement les familles. Presque toutes les jeunes personnes et les jeunes gens séduits par les illusions de la toilette, par le langage emprunté du monde, se laissent entraîner à des préférences romanesques qui se dénouent, tant bien que mal, ou par une union où l'on apprend, hélas ! à se mieux connaître, ou par des scandales qui flétrissent et perdent l'avenir. C'était pourtant sur ces facilités et ces entraînemens que comptait M. Coquillart pour amener notre jeune homme au point où il le souhaitait, et il le surveillait en conséquence.

— Eh ! bien, dit-il un jour en attachant sur lui son regard fin et pénétrant, que pensez-vous de mes nouvelles clientes. Ces demoiselles Dufresnay ?

— Beaucoup de bien : elles sont très aimables.

— Mais le sont-elles toutes deux au même degré ?

— Je préfère la nièce de M. Dufresnay, mademoiselle Marie.

— Eh ! vous avez tort, s'écria le notaire avec une sorte d'impatience, vous avez tort, mon cher, mademoiselle Henriette est bien mieux, trois fois mieux !

— Oh ! par exemple, mon cher monsieur, s'écria Paul en souriant, vous faites tort aujourd'hui à vos connaissances.

— Ta, ta, ta ! je fais tort... Je fais bien ce que je fais, et je vous répète qu'à votre place je préférerais Mlle Henriette à sa cousine.

— Mais enfin, vos raisons !

— Mes raisons ! Les voici, mes raisons ! Mlle Henriette aura au moins, au moins, entendez-vous ! deux mille francs de plus que Mlle Marie.

— Voilà effectivement un irrésistible avantage... pour un notaire !

— Voyons, voyons, parlons raison : ne trouvez pas...

— Je ne trouve nullement que deux cent mille francs rendent Mlle Henriette supérieure à sa cousine. Que voulez-vous, je n'ai pas d'étude à payer, moi !

— Vous y réfléchirez !

— Je n'y réfléchirai pas. C'est fait.